N° 15948 * 01
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise 2LF — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 5 RUE DU BAS BOURG 79370 AIGONDIGNE

SIRET 9 4 7 9 9 3 7 5 4 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	335 136	042	335 136
	Total I (5)		044	335 136	048	335 136
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	4 167	086	4 167
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	4 167	098	4 167
	Total général (I+II)		110	339 303	112	339 303

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(34 485)
	Résultat de l'exercice	136	59 943
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	30 458
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	162 812
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 420
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	142 438
	Autres dettes	175	175
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	308 845
	Total général (I + II + III)	180	339 303

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	123 890
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 2LF — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
					Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	1 717
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243		)	244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant	380		)	252	
	Dotations aux amortissements *					254	
					dont amortissement du fonds de commerces	255	
	Dotations aux dépréciations					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
					Total des charges d'exploitation (II)	264	1 717
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(1 717)
Produits financiers	(III)	280	69 000		Charges financières (V)	294	7 340
Produits exceptionnels	(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	59 943

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 59 943 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	3 450	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* A)	987			342
				JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		France Ruralité Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements et souscriptions outre mer)	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346			350
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352		354 5 607
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * 34 485 dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372 5 607

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Annexes

2LF

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro Edité le 18/03/2026

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 339 303,49 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 59 943,01 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2LF

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 18/03/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 335 136

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	*335 136*			*335 136*
TOTAL	*335 136*			*335 136*

3.2 - Etat des créances = 8 604

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*8 604*		*8 604*
Actif circulant & charges d'avance			
TOTAL	*8 604*		*8 604*

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 8 604

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	*8 604*
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*8 604*

2LF

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 18/03/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*500*	*10,00*	*5 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*500*	*10,00*	*5 000*

4.2 - Etat des dettes = 308 845

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*162 812*	*38 922*	*123 890*	
Dettes financières diverses	*142 438*	*142 438*		
Fournisseurs	*3 420*	*3 420*		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*175*	*175*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*308 845*	*184 955*	*123 890*	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 075

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	*1 900*
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	*175*
TOTAL	*2 075*

2LF

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 18/03/2026

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 8 604

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	*8 604*
Autres creances s/pret(276840)	*8 604*
TOTAL	*8 604*

8.2 - Charges à payer = 2 075

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	*1 900*
Associes interets co(455800)	*1 900*
Autres dettes :	*175*
TOTAL	*2 075*

2cexpertises
CABINET COMPTABLE

Christelle CARDERON
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
DU Expert en conseil Patrimonial-Diplômée de l'AUREP

- 188, Avenue Pasteur - 33600 PESSAC
- Tél : +33 (0) 9.83.52.53.49
- contact@2cexpertises.com

2LF

Numéro SIRET : **94799375400011**
Code APE : **6630Z**

5 RUE DU BAS BOURG
79370 AIGONDIGNE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Signé par LAURENT THIERRY FREDON
Le 18 sept. 2026

Signed with Universign
doc_gEWM
tx_kJrV7B32EGMx

2LF
SAS au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de NIORT sous le numéro 947 993 754,
dont le siège social est situé 5 RUE DU BAS BOURG 79370 AIGONDIGNE

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 59 943,01 euros.

Le compte « report à nouveau » s'établit à -34 484,65 euros. Le compte « autres réserves » présente quant à lui un solde nul.

L'Assemblée générale décide que les pertes antérieures seront compensées à hauteur de 34 484,65 euros par le résultat de l'exercice.

En outre, l'Assemblée générale décide d'affecter la somme de 500,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 500,00 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 24 958,36 euros.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 24 958,36 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 24 958,36 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Président

Zone de signature
Signé par LAURENT THIERRY FREDON
Le 18 sept. 2026

Signed with Universign doc_2en5 tx_dm2QEdWn21Om

Certifié conforme

2LF
SAS au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de NIORT sous le numéro 947 993 754,
dont le siège social est situé 5 RUE DU BAS BOURG 79370 AIGONDIGNE

RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année à pareille époque, Monsieur Laurent FREDON associé et Président de la société, a, conformément aux dispositions légales et statutaires et en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Résumé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

La société n'enregistre aucun chiffre d'affaires au titre de l'exercice écoulé.

Les charges d'exploitation ont augmenté.

Il est à noter en outre que les revenus des titres de participation détenus par la société enregistrent une progression par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net est bénéficiaire à l'issue de l'exercice et progresse par rapport à l'exercice précédent.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est à rapporter.

Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

L'analyse de l'évolution des affaires de la société a été présentée ci-avant et sera complétée au chapitre « Examen des comptes et résultats ». Afin de faciliter la compréhension du lecteur, ces analyses seront assorties d'une présentation de l'évolution des indicateurs clés des principaux postes du compte de résultat.

Principaux risques et incertitudes

Nous n'avons pas détecté de risques et d'incertitudes particuliers.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a comptabilisé aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est à rapporter depuis la clôture de l'exercice.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau prévu par l'article L233-15 du Code de commerce qui est annexé au bilan.
Toutes précisions complémentaires figurent dans les documents de clôture des comptes desdites filiales tenus à votre disposition.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
La société n'a comptabilisé aucun chiffre d'affaires au titre de l'exercice écoulé.

La société ne comptabilise aucun autre produit d'exploitation au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 717 euros, contre 1 645 euros pour l'exercice précédent.

La société n'enregistre aucune rémunération ni charge sociale au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des dotations d'exploitation s'élève à 0 euro, comme à la clôture de l'exercice précédent.

La société ne comptabilise aucune autre charge d'exploitation à la clôture de l'exercice.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 717 euros, contre 1 645 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 717 euros, contre -1 645 euros pour l'exercice précédent.

Les participations détenues sur les filiales du groupe ont permis de générer des revenus qui s'élèvent pour l'exercice à 69 000 euros.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 61 660 euros, contre -8 317 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 59 943 euros, contre -9 961 euros pour l'exercice précédent.

La société n'enregistre aucun résultat exceptionnel à la clôture de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés est nul à la clôture de l'exercice.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 59 943 euros, contre une perte de -9 961 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net dégagé enregistre ainsi une progression importante.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 339 303 euros, contre 339 328 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 59 943,01 euros.

En outre, la société comptabilise une somme de 34 484,65 euros inscrite au débit du compte « report à nouveau » et ne comptabilise aucune somme sur le compte « autres réserves ».

Il est proposé que les pertes antérieures soient compensées à hauteur de 34 484,65 euros par le résultat de l'exercice.

En outre, il est proposé d'affecter la somme de 500,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme serait prélevée à hauteur de 500,00 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établirait à 24 958,36 euros.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 24 958,36 euros, il est proposé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présenterait un solde créditeur de 24 958,36 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal

Succursales de la société

En application de l'article L232-1 du Code de commerce, il est rappelé que la société n'exploite aucune succursale en dehors de l'établissement principal.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce feront l'objet d'une présentation détaillée.

Un rapport spécial a été établi à cet effet, sur lequel il conviendra de statuer. Tous les associés pourront prendre part au vote.

Je vous invite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre décision.

Le Président

Zone de signature

Signé par LAURENT THIERRY FREDON
Le 18 sept. 2026

Signed with Universign
doc_Pz8J
tx_xne6K9wJnlrB